

Question écrite concernant - Coronavirus - soutien aux acteurs économiques à Watermael-Boitsfort

Madame l'échevine,

Le confinement presque général, bien qu'indispensable pour les raisons sanitaires que nous connaissons dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus, touche de plein fouet les acteurs économiques et en particulier les plus fragiles. Une crise d'une violence inouïe, pour les commerçants de proximité, les maraîchers mais demain aussi pour leurs fournisseurs, qui pourrait rapidement se transformer en crise de l'emploi.

Les commerçants de notre belle commune qui étaient déjà en peine avant la crise, n'échappent pas à ce constat. Disant cela je pense particulièrement aux quartiers des archiducs, au Dries et bien évidemment à la place Keym et sa galerie jadis remplie de commerces florissants. Commerces de la place qui, faut-il le rappeler, auront encore à subir un chantier en guise de cadeau de réouverture.

Mais aujourd'hui, face à la crise que nous vivons, se pose inévitablement la question de l'avenir, voir de la survie pur et simple de ces commerçants et indépendants. Dès lors Madame l'échevine mes questions sont les suivantes :

- Le fédéral et la région bruxelloise travaillent à établir des mesures de soutien économique, qu'en est-il de la commune ?
- Compte-elle mettre en place un plan de soutien aux acteurs économiques locaux en difficulté et quelles sont les mesures concrètes que la commune compte prendre pour les soutenir ?

Par exemple, envisagez-vous de réduire la fiscalité communale à charge des acteurs économiques, voir d'annuler certaines taxes et redevances à caractères commerciales ?

- De même prévoyez-vous un gel des loyers des biens commerciaux appartenant à la commune ou à la régie foncière ?
- Prévoyez-vous d'aider les pharmaciens et commerçants alimentaires à se protéger, notamment par l'acquisition de plexiglass ?
- Dans quelle mesure avez-vous accompagné les commerces qui n'avaient pas de service take away ou livraison ?
- Enfin, certains commerçants ont un stock périssable, avez-vous déjà pu communiquer avec eux pour voir ce qu'il est possible d'en faire ?

D'avance je vous remercie de vos réponses et prenez bien soin de vous.

Alexandre Dermine,
chef de groupe DÉFI à Watermael-Boitsfort

REPONSE

Cher Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question écrite.

A l'annonce le jeudi 12 mars au soir par la Première Ministre des mesures de confinement, la commune s'est fortement mobilisée pour soutenir les commerçants impactés par la crise du Covid-19. Dès le lendemain matin, les efforts ont été concentrés sur l'information et la communication avec et pour les commerçants. Que ce soit par email, via le site internet communal ou par les réseaux sociaux, la commune a tenu à clarifier les mesures par des visuels et textes reprenant les informations essentielles pour eux. Une permanence téléphonique a également été mise en place au service de la vie économique pour répondre aux questions des commerçants.

Dès le vendredi 13 mars, la commune de Watermael-Boitsfort a été l'une des premières commune a publier une liste des horeca proposant des livraisons et à emporter. Un email a été envoyé à tous les commerçants pour les inviter à se joindre à cette liste et un appel a été publié sur les réseaux sociaux. Cette liste a été largement consultée et partagée que ce soit sur les réseaux sociaux, sur le site de la commune mais aussi annoncée à tous les habitants via la distribution de toutes-boites et sur les affiches des valves communales et tableaux citoyens. Cette liste a été complétée dans un second temps par les maraichers et les commerces non-essentiels qui fournissent des services de livraison.

Très rapidement, la commune a adopté un Arrêté autorisant les commerces d'alimentation à ouvrir 7 jours sur 7 afin de laisser la possibilité à ceux qui le souhaitent de fluidifier la fréquentation de leur magasin. La commune a proposé gratuitement aux pharmacies la confection sur mesure et l'installation d'écrans de protection de plexiglass. Pour les autres commerces, la commune a offert des visières de protection en plastique. Celles-ci ont été financées par la commune et fabriquées par un habitant avec son imprimante 3D.

Le Collège a adopté l'exonération de la taxe sur les surfaces de bureaux pour les bureaux d'une superficie inférieure à 300 m² contraints et forcés de cesser totalement ou partiellement leurs activités. Pour information, il n'existe pas d'autres taxes pour les commerces, sur les terrasses ou les enseignes par exemples.

Par ailleurs, le Collège a accordé la possibilité de reporter les loyers des locaux commerciaux affectés par la crise du COVID-19 et appartenant à la commune.

Dès l'annonce des mesures de soutien régionales et fédérales aux commerçants et entreprises, la commune a informé tous les commerçants via différent canaux : site internet, emails, réseaux sociaux mais également par téléphone. En effet, le service de la vie économique a appelé tous les commerçants n'ayant pas d'email renseigné afin d'offrir leur aide dans la procédure de demande des indemnités et mettant à disposition l'Espace Public Numérique à ceux qui n'auraient pas d'accès internet pour remplir leur demande en ligne.

En complément, la commune a adopté, via l'arrêté régional de pouvoirs spéciaux n° 2020/03 du 6 avril 2020 relatif au fonctionnement des organes communaux dans le cadre de la crise sanitaire via les pouvoirs spéciaux qui lui ont été conférées, 2 nouvelles mesures importantes en soutien aux commerçants :

- 1) L'attribution d'une indemnité forfaitaire aux commerçants contraints et forcés de cesser totalement ou partiellement leurs activités, pour un montant de 30-40€/jours à dater du 14

avril 2020 et pour un terme expirant le 14 mai 2020 prolongeable par tranche de 30 jours tant que la crise est en cours.

- 2) L'émission de chèques commerces locaux afin de soutenir la reprise de l'économie locale.

Enfin, nous restons en contact régulier avec les différents niveaux de pouvoirs, Hub Brussels, le cabinet de la Secrétaire d'Etat à la Transition économique ainsi que les échevins du commerce des autres communes afin d'échanger sur les différentes mesures et initiatives. En contact constant avec les commerçants, la commune est à leur écoute pour les informer et répondre à leurs questions, pour les soutenir au mieux dans les différentes démarches et pour prendre des initiatives pour favoriser le commerce local.

Je vous remercie pour votre interpellation

Hang NGYUEN